

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2015**

**Présents** : M. Alain Laforest, Mme Christiane Rampon, M. Philippe Nicaud, Mme Viviane Alarcon, M. Jany Cancela, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. Patrick Favre, Mme Marie-Hélène Labruyère, M. Jean-Philippe Nuguet, Mme Chantal Tardy, M. Cyril Velay.

**Excusées** : M. Michel Audard (*pouvoir à Alain Laforest*), Mme Patricia Gerin (*pouvoir à Cyril Velay*).

**Secrétaire de séance** : Alain de Romefort

---

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2015**

Monsieur de Romefort demande à ce que soit rectifié le paragraphe sur les seuils de l'Ardières.

#### **2) Voici ce que dit le compte-rendu du SMRB que l'on peut consulter sur le site internet de ce syndicat:**

##### **➤ Seuils**

M. de Romefort souhaite qu'une réunion soit organisée sur la problématique des seuils avec des habitants de Régnié-durette, le SMRB et la DDT du Rhône.

Mme Matray pense que l'effort de sensibilisation doit être plus fort auprès des riverains, des pêcheurs. Elle propose que le SMRB s'appuie davantage sur des retours d'expérience pour mieux expliquer l'intérêt de ces travaux et répondre aux craintes d'un certains nombres de personnes.

M. Suchet explique que les travaux peuvent être mal perçus car les seuils ont souvent une existence très ancienne, parfois de plusieurs siècles.

Il est proposé que le SMRB organise une ou plusieurs réunions avec élus, habitants, associations riveraines. La ou les réunions pourront avoir lieu sur le terrain puis en mairie pour aborder tous les thèmes de la continuité écologique, répondre aux interrogations.

Il est ajouté que les retards de l'envoi de courriers de la DDT expliquant la réglementation sur les seuils aux propriétaires concernés n'ont pas facilité la compréhension de la démarche du SMRB.

### **Informations**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Claire Devinant, conseillère municipale.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Michel Rampon, gérant du caveau, pour la mise à disposition d'un des deux climatiseurs de la mairie ou l'achat d'un matériel équivalent, n'ayant pas les moyens financiers d'en acquérir un.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Brigitte Duvernay, ancienne gérante du multiservices, concernant la reprise de son matériel.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Chantal Tardy rapportant le désarroi de l'ancienne gérante du multiservices, Madame Brigitte Duvernay.

### **Fonctionnement conseil municipal**

#### **Démission du 1<sup>er</sup> adjoint**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission d'Alain Bellessort. Il informe le conseil que le Préfet a accepté sa démission en date du 20 juillet 2015.

#### **Vote sur le maintien du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à la démission d'Alain Bellessort, il convient de se prononcer sur le maintien ou non du poste d'adjoint vacant. Le conseil municipal, par vote à bulletin secret, décide à 9 voix « pour » et 6 voix « contre » de maintenir le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

#### **Election d'un nouvel adjoint, le cas échéant**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à l'élection au scrutin secret d'un nouvel adjoint au poste que le conseil municipal a décidé de maintenir. Il invite donc le conseil municipal à désigner le 3<sup>ème</sup> adjoint. Il demande si des conseillers sont candidats. Se présentent :

Patrick Favre, Viviane Alarcon et Jany Cancela.

Le conseil municipal vote à bulletin secret. Ont obtenus :

Patrick Favre : 7 voix,

Viviane Alarcon : 6 voix

Jany Cancela : 2 voix

Patrick Favre est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint. Monsieur le Maire précise que Patrick Favre aura la délégation voirie.

## **Urbanisme :**

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Maire présente une DIA pour la parcelle AK 248 au lieu-dit « Les Bruyères». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **Cession d'un terrain à la Chapelière**

Monsieur le Maire informe le conseil que le 27 juillet 2011, une délibération avait été prise pour un échange de terrain à la Chapelière entre M. et Mme Gadoud Richard et la commune. Il s'avère que cette délibération n'était pas conforme et qu'il convient de reprendre une délibération. Il explique que la commune cède 23 m<sup>2</sup> de la parcelle AN 84 au lieu-dit la Chapelière à M. et Mme Gadoud Richard, et que M. et Mme Gadoud Richard cède 10 m<sup>2</sup> de la parcelle AN 86 à la commune. Cet échange avait été décidé pour que M. et Mme Gadoud Richard, propriétaire d'une maison d'habitation lieu-dit La Chapelière puisse adapter l'emplacement de leur clôture par rapport à la voie communale la bordant. Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune et que le présent échange se fera sans soulte de part ni d'autre. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'échange de ces parcelles de terrain tel que présenté, décide de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à ces décisions.

### **Bâtiments : autorisation au Maire de lancer une procédure adaptée pour l'église**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il n'a pas délégation pour les marchés publics. Il convient donc que le conseil municipal délibère pour le lancement de la procédure adaptée pour les travaux sur le bâtiment de l'église. Les travaux porteront sur la protection des vitraux ainsi que le nettoyage des façades ouest, nord et sud. Le montant du marché est de 60 000 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire lance la procédure adaptée pour les travaux de l'église, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette consultation, dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

### **Voirie : convention relative à l'exercice de la compétence voirie, de mutualisation et de mise à disposition de services entre la CCSB et la commune de Régnié-Durette.**

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil, car il n'était pas indiqué « autorisation au Maire de signer la convention ».

### **Personnel : Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Madame Christiane Rampon, responsable du personnel, explique la proposition de création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour 22 h hebdomadaire annualisées concernant le cyberspace ainsi que la surveillance de la cantine. Elle précise qu'il y a lieu d'intégrer les heures effectuées à la cantine dans le temps de travail de cet agent. L'agent, Madame Isabelle Bonnet est actuellement sur un poste de 16h hebdomadaire annualisées pour le cyberspace et avait en plus un contrat d'accroissement temporaire d'activité de 6h hebdomadaire pour la surveillance de la cantine. Ce temps de travail de intégrerait pour le cyberspace : les horaires d'ouverture au public, les tâches administratives, les ateliers informatiques du Club Lou Gras'Motte, les animations pendant les vacances scolaires, et pour la cantine 8 h de surveillance pendant la période scolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 abstention décide de créer le poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour le cyberspace et la surveillance de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour un temps de travail non complet de 22 h hebdomadaire annualisées, dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

### **Multiservices :Achat de matériel**

Philippe Nicaud informe le conseil que dans la lettre de Madame Duvernay, pour la reprise de son matériel d'occasion, le montant s'élève à 8 000 € ttc. Il précise que le lave verres ainsi que la machine à glaçons sont encore garantis 1 an. Des devis ont été établis pour les mêmes références de matériel mais neuf pour 8 652 € ttc. Philippe Nicaud explique au conseil qu'une proposition a été faite à Madame Duvernay pour 8000 € et que celle-ci a présenté une contre-proposition différente de 11 000 €. Ces 11 000 € correspondent au prix du matériel et 3 000 € d'un apport que la marque Proxi lui avait donné destiné à la publicité et à la communication (sur l'aide financière globale reçue de 4 400 €, Madame Duvernay prendrait à sa charge 1 400 €). Il précise que Madame Duvernay avait signé le contrat avec Proxi sur conseil de l'ancienne mandature.

Monsieur le Maire explique que Proxi lui avait donné 4 400 € et que si Madame Duvernay avait tenu le contrat des 5 ans, l'enseigne ne lui aurait rien réclamé. Catherine Cinquin dit que la commune avait bien exigé que le gérant prenne une enseigne, cela faisait partie des critères de recrutement.

Suite au débat, Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour la reprise du matériel de Madame Brigitte Duvernay pour un montant de 8 000 € ttc. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 voix « contre » décide d'acheter le matériel à Madame Duvernay pour ce montant.

Monsieur le Maire précise que si Mme Duvernay refuse cette proposition, le conseil doit délibérer pour acheter du matériel neuf pour un montant de 8 652 € ttc. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix « pour » et 6 voix « contre » décide qu'en cas de refus de Madame Duvernay, du matériel neuf sera acheté.

Philippe Nicaud souhaiterait que le conseil délibère sur la proposition de Madame Duvernay à 11 000 € ttc. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 7 voix « pour » et 8 voix « contre » décide de refuser la proposition de Madame Duvernay à 11 000 €.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier sera envoyé à Madame Duvernay pour le rachat de son matériel à 8 000 € ttc.

### **Convention administrative d'exploitation d'un multiservices**

Philippe Nicaud informe le conseil que la nouvelle gérante, Madame Jessy Dhaines ouvrira le multiservices en date du 22 septembre 2015. Pour cela, la commission a travaillé sur la convention actuelle afin d'y inclure les modifications concernant le tabac-presse.

#### Dans l'article 3 : durée de la convention

La durée de la convention sera de 3 ans pour être en conformité avec le contrat des douanes pour le tabac. Philippe Nicaud précise que Madame Dhaines souhaiterait prendre les clés le 1<sup>er</sup> septembre pour s'installer et ne payer son 1<sup>er</sup> loyer qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Le conseil municipal doit délibérer sur la date à laquelle débutera le paiement des loyers. Il est proposé la date du 22 septembre, date à laquelle le commerce devrait ouvrir. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 abstention décide de faire débiter les loyers en date du 22 septembre 2015.

#### Article 4 : Loyers

La commission propose au conseil 2 montants de loyer pour l'appartement du multiservices. Philippe Nicaud précise que le loyer actuel était de 630 € et que la commission propose 530 € ou 550 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix « pour » 530 €, 3 voix « pour » 550 € et 1 abstention, décide de fixer le loyer de l'appartement à 530 € par mois.

En ce qui concerne le loyer du multiservices, la commission propose au conseil 750 € HT par mois pour l'ensemble des locaux destinés au commerce. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant à 750 € HT pour le loyer du commerce.

Une réduction de 150 € par mois sur les locaux destinés au commerce sera accordée par la commune pendant 2 ans.

*Départ de Chantal Tardy qui laisse un pouvoir à Philippe Nicaud.*

Il est ajouté :

#### Article 5 Conditions et formalités administratives pour la mise à disposition de la licence IV et licence tabac.

L'exploitant suivra la formation spécifique pour les débits de boissons prévue à l'article L3332-1-1 du Code de la santé publique ainsi que la formation pour la vente au détail de tabac manufacturé.

#### Article 7-1 conditions générales d'occupation.

L'exploitant doit installer un système de sécurité à ses frais. En cas de rupture de la présente convention, ce système restera propriété de la commune.

### **Produit des amendes de police 2015**

Sans objet

### **Finances : décisions modificatives- virements de crédits**

Monsieur le Maire, explique qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Compte 7322</b> <i>Dot solidarité communautaire</i>		+10 455 €
<b>Compte 022</b> <i>Dépenses imprévues</i>	- 406 €	
<b>Compte 023</b> <i>Virement en section d'investissement</i>	+ 10861	
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Compte 2188</b> opération 979 Cheminement doux <i>Autres immo corporelles</i>	-6650 €	
<b>Compte 2184</b> opération 101 Multiservices <i>Mobilier</i>	+17105 €	
<b>Compte 2183</b> opération 975 Informatique <i>Matériel de bureau et info</i>	+ 400 €	
<b>Compte 2184</b> opération 091 Cyberspace	+ 6€	
<b>Compte 021</b> <i>Virement en section de fonctionnement</i>		+10 861 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix « pour » et 3 abstentions, décide de procéder aux décisions modificatives telles que présentées.

## **Syder : Renforcement du poste à la Croix Blanche**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à des contraintes d'intensité, il y a lieu de renforcer le transformateur électrique à la Croix Blanche. Le montant des travaux s'élève à 100 000 €. Le montant à charge de la commune est de 20 000 €. 2 propositions de paiement sont faites : participation communale en 1 seule fois, soit 20 000 €, soit participation communale sur 15 ans soit 1 812€ par mois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la participation de la commune sur 15 ans.

## **Commissions communales et intercommunales.**

### **Commission communication**

Christiane Rampon informe le conseil que le bulletin communal est en cours de distribution. La commission avait souhaité qu'il y ait plus de photos. Les commissions municipales et les associations ont bien répondu.

La commission rencontrera fin septembre la société Isinet afin de faire un point sur le site internet. Les mises à jour s'effectuent tous les mercredis matins.

La commission a organisé le vin d'honneur du 14 juillet ainsi qu'un pot d'accueil le 15 juillet avec les nouveaux habitants, 9 familles ont répondu à l'invitation.

### **Commission personnel**

Christiane Rampon informe le conseil que la commission s'est réunie le 23 juillet.

Elle souligne que cette année 2 agents communaux ont passé des examens professionnels et que ces 2 agents l'ont réussi.

Carole Gerin l'examen professionnel d'agent de maîtrise et Perrine Perrault l'examen professionnel d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

Viviane Alarcon demande si Carole Gerin aura le poste d'agent de maîtrise. Il est répondu que pour l'instant le poste n'est pas vacant. Viviane Alarcon trouve cela dur car les employés ne bénéficient pas de l'IEMP, ni du 13<sup>ème</sup> mois.

### **Commission voirie**

Patrick Favre, informe le conseil que les travaux de voirie sont terminés, il ne reste plus qu'à passer un coup de balayeuse. Cela sera fait rapidement.

### **Commission intergénération**

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que la commission qui s'est réunie le 24 juin a décidé de prendre contact avec la MSA et la CAF pour évoquer le sujet des adolescents. Après avoir visité l'aire de jeux de Rivolet et la MJC de Thoissey, la commission souhaiterait faire intervenir un psychologue pour réunir les parents, les grands-parents et les élus sur le thème : « que faire pour bien faire avec les ados ». Cela concernerait plutôt les ados des années « collègue ». Elle souhaiterait que le thème des adolescents soit un thème intercommunal.

En ce qui concerne les cheminements doux, le travail sur le terrain continu. Pour l'instant aucun devis d'investissement n'a été établi.

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que dans le « bloc note » du Progrès, l'office de tourisme Belleville/Beaujeu organise des visites dans les communes. Celles sur Régnié-Durette n'ont pas eu beaucoup de succès sans doute à cause de la canicule. Elle précise que ces visites sont payantes.

### **Commission école**

Cyril Velay informe le conseil que la fin de l'année scolaire s'est clôturée avec deux sorties à vélo sur environ 50 kms en 2 jours. Les enfants ont déjeuné au lac des sablons et sont remontés sous la canicule. Ils ont tous reçu un diplôme.

Pour la fête de l'école, le spectacle était très beau et dynamique.

Des travaux sont à réalisés dans l'école pendant les vacances d'été. La serrure du portail de la cour a enfin été réparée depuis le mail de la directrice du 13 janvier.

En ce qui concerne la cantine, il y aura 2 services dès la rentrée. Le Sou des écoles s'est renseigné pour acheter du matériel : un four, une armoire froid négatif et un placard mural en inox. Quelques travaux seront à faire par la commune, suppression d'un radiateur et coupe d'un meuble.

### **Commission intercommunale**

Marie-Hélène Labruyère informe le conseil que les communes peuvent adhérer à « très Beaujolais », l'adhésion est gratuite pour l'instant pour les collectivités territoriales. Elle précise qu'une présentation a été faite à Jullié.

Concernant la communauté de communes, un service (TPOS) est en train de se mettre en place pour les économies d'énergie. Les communes peuvent y adhérer.

La médiathèque n'est toujours pas ouverte. Elle le sera peut-être pour les journées du patrimoine en septembre. Les tarifs ont été votés : 5 € pour les adultes et gratuit pour les enfants jusqu'à 26 ans. 10 ouvrages (livres, cd, tableaux,...) pourront être empruntés pour une durée maximale de 3 semaines.

Alain de Romefort précise que le service de la communauté de communes TPOS est remarquable car très peu de communautés de communes dans la région Rhône-Alpes ont été acceptées.

## **Sybémol**

Mireille Chambon-Martin informe le conseil que lors de la dernière réunion, un beau bilan a été présenté de l'année écoulée. Le Sybémol demande à toutes les communes adhérentes de faire un courrier à la Ccsb pour que la communauté de communes prenne en charge le Sybémol sans impacter les communes adhérentes.

## **Questions diverses**

Alain de Romefort, membre de la commission urbanisme, ne comprend pas l'ordre du jour ni l'heure de la réunion prévue demain. Alain Laforest répond que cette réunion est à son initiative et que lors des 2 ou 3 dernières commissions urbanisme, il avait été dit qu'il fallait que la commission fasse le tour des hameaux.

Jean-Philippe Nuguet informe le conseil que les résultats des économies d'énergie sont concluants. Il fera une présentation au conseil prochainement. En ce qui concerne le Syder, il n'y a rien de particulier à dire si ce n'est que la commune n'est que 1/250<sup>ème</sup> donc obligé de se plier à la majorité.

Jany Cancela demande à voir la facture du vin d'honneur du 14 juillet.

Jany Cancela demande à Marie-Hélène Labruyère qui s'occupe de la commission intergénération si elle est au courant que sur la commune, il y a eu 10 bacheliers avec pour certains reçus avec une mention. Il souhaiterait savoir si la commune prévoit de faire quelque chose.

Mireille Chambon-Martin demande si la facture d'eau des locataires Descombes a été payée et par qui. Monsieur le Maire lui répond que la facture a été prise en charge par la mairie. Il précise que lors de l'état des lieux « sortant » de Madame Duvernay le relevé de compteur n'avait déjà pas été fait. Alain Bellessort devait s'occuper de rencontrer les locataires pour trouver un arrangement, chose qui n'a pas été faite.

Mireille Chambon-Martin souhaiterait savoir si la commune a touché les 1 500 € du recours des Forchets. Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant rien n'a été reçu mais qu'un courrier de rappel a été envoyé à l'avocat.

Mireille Chambon-Martin revient sur le compte-rendu de la commission urbanisme du 7 juillet. Il est inscrit que la DREAL ne demande pas d'étude pour le PLU. Alain de Romefort répond que l'avis de la DREAL n'est pas nécessaire. Mireille Chambon-Martin explique que lorsqu'elle était adjointe à l'urbanisme, le dossier du PLU avait été envoyé à la DREAL avant l'arrêt et que l'avis qui figure dans le dossier est celui de l'ancien dossier. Elle demande si, suite aux modifications apportées, la DREAL a été consultée. Alain de Romefort pense que la réponse de la DREAL sera la même.

Viviane Alarcon demande quand débiteront les travaux de la résidence des Forchets. Des travaux ont déjà été effectués pour changer les portes de garage, ils reprendront en septembre. Des fenêtres ont été posées dans un logement vide afin d'en faire un appartement témoin. Elle souligne que les travaux sont vraiment très mal faits.

Philippe Nicaud informe le conseil que le stock de Madame Duvernay n'intéresse pas la future gérante Madame Dhaines. Le stock a été estimé à environ 3 500 €. Monsieur le Maire précise que si Madame Duvernay ne récupère pas son stock, un huissier interviendra pour faire un constat. Ensuite mettre le stock dans un garde meuble aux frais de Madame Duvernay.

Philippe Nicaud précise qu'il n'avait pas d'obligation de faire le stock, mais qu'il l'a fait vis-à-vis de Madame Duvernay.

**La séance est levée à 23h40**